

TAXE D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE FIXE

CATEGORIES D'EMPLACEMENTS TAXABLES	TARIFS 2002
<u>1^{er} catégorie</u> : emplacements non éclairés autres que ceux supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente	12, 90 €
<u>2^e catégorie</u> : emplacements non éclairés supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente	19, 90 €
<u>3^e catégorie</u> : emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixé sur ce dossier	26, 30 €
<u>4^e catégorie</u> : caissons publicitaires destinés à supporter des affiches éclairées par transparence et dispositifs lumineux installés sur toitures, murs ou balcons.	39, 90 €